

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du VENDREDI 25 MARS 2022 à 18h30

Président de séance : CONSTANT Bernard, Maire

Présents : MARION Eric, MOURARET Arnaud, RANCHIN Marie-Jo, SANCHEZ Muriel, GRATADOU Elisabeth et MONNIER Céline

Absents : M. RANCHIN Cédric, M. CHARVET Colin (pouvoir à M. Eric MARION), Mme CONSTANT Monique (pouvoir à M. Bernard CONSTANT) et Mme MOLLIER Catherine (pouvoir à Mme Marie-Jo RANCHIN)

Secrétaire de séance : Mme Muriel SANCHEZ

La séance a été ouverte à 18h40

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 février 2022 à l'unanimité.

Ordre du jour :

1/ Compte de gestion et compte administratif 2021 de la Commune

Comme chaque année, nous vous présentons en début d'année le compte administratif de l'année précédente qui reprend l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année.

Le compte administratif reprend également les restes à réaliser votés au mois de janvier dernier pour ce qui est de la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement reporté sur le BP 2022 de la Commune sera de 142 710.28 €.

VOTE :

Pour 8

Contre

Abstention

2/ Contrat de fourniture des repas de la cantine

Comme vous le savez déjà, au vu du nombre de repas livrés chaque jour à la cantine, la Mairie d'Aubenas nous a averti il y a plusieurs semaines que leur service de restauration scolaire ne pourrait plus assurer la livraison à compter de la rentrée 2022-2023.

Nous avons donc pris contact avec le restaurant du Cros d'Auzon à Saint Maurice d'Ardèche qui fournit les repas de la cantine de l'école de Vogüé depuis septembre 2021 et avec Plein Sud Restauration basé à Largentière.

Suite à plusieurs échanges, nous avons reçu 2 propositions :

- Le Cros d'Auzon : prix du repas livré 5.40 € TTC en liaison froide sans fourniture du four de remise en température. Il est précisé dans leur proposition que le tarif des repas pourra être renégocié en fonction de l'augmentation du prix des denrées alimentaires ;
- Plein Sud Restauration : prix du repas livré avec location du four de remise en température incluse 4.77 € TTC. Le four sera propriété de la Commune au bout de 5 067 repas (soit environ 3 ans avec une moyenne de 12 repas par jour).

Le Conseil municipal choisit la proposition de l'entreprise Plein Sud Restauration, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de fourniture de repas livrés et prévoit les crédits nécessaires au BP 2022 de la Commune.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

3/ Achat de 2 VAE

A la fin de la saison estivale 2021, il avait été décidé que la Commune achèterait 2 VAE pour les ASVP en vue de la saison estivale 2022. Jusqu'à présent, les ASVP utilisaient des VAE mis à disposition de la Commune par la Communauté de Communes.

L'entreprise AMC7, nous a fait une proposition pour 2 VAE neufs de la marque Moustache pour un prix total de 3 619.30 € TTC.

Les VAE ont été commandés en octobre et livrés il y a quelques semaines. Le budget 2022 n'étant pas encore voté, une délibération est nécessaire pour payer la facture.

Le Conseil municipal inscrit les crédits nécessaires au BP 2022 de la Commune pour acheter 2 VAE à l'entreprise AMC7 pour un montant de 3 619.30 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cet achat.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

4/ Eglise : travaux vitraux

Plusieurs vitraux sont cassés ou abîmés dans l'Eglise de Balazuc. Des devis avaient été réalisés dès 2020 mais la crise sanitaire n'a pas permis de réaliser ces travaux.

Nous avons rencontré à nouveau en début d'année les 2 vitraillistes qui avait établi les devis en 2020 afin de remettre à jour leurs devis, définir leurs délais d'intervention, la durée des travaux et mieux appréhender leurs méthodes de travail.

A ce jour, nous avons donc 2 propositions :

- Vitraux d'Hier et d'Aujourd'hui – Hélène MARCHAL : devis de 15 536.85 € TTC. Elle prévoit de débiter le chantier avant l'été et de le terminer pour l'été 2023.
- Atelier Verre et Vitrail – Eglantine CORNU : devis de 9 276.95 € TTC avec possibilité d'un avenant de 680.62 € TTC pour la baie n°11. Une plus-value pourra également être appliquée pour la baie n°15 si plus de 5 pièces sont cassées lors du démontage. Elle peut débiter le chantier courant août et le terminer avant novembre prochain.

Le Conseil municipal accepte le devis de Mme Eglantine CORNU pour un montant de 9 276.95 € TTC avec prise en compte d'un avenant de 680.62 € TTC pour la baie n°11, inscrit les crédits nécessaires au BP 2022 de la Commune et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

5/ Embauche de non-titulaires

Au vu de l'abrogation de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et plus précisément de l'article 3-3 qui permettait d'embaucher du personnel non titulaire, il est nécessaire de délibérer afin d'autoriser le Maire à embaucher le personnel non titulaire sur la base de l'article L 332 du Code Général de la Fonction Publique.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à embaucher du personnel non titulaire en cas de nécessité pour assurer la continuité du service sur la base de l'article L 332 du Code Général de la Fonction Publique à compter du 25 mars 2022 et ce pour la durée du mandat. Le Conseil municipal décide d'octroyer au personnel non titulaire non permanent l'indemnité de congés payés de 10 % et le paiement des heures complémentaires et/ou supplémentaires le cas échéant et au personnel non titulaire permanent le paiement des heures complémentaires et/ou supplémentaires le cas échéant.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

6/ Revalorisation loyer terrain

Le loyer versé à Jean-Luc MIRABEL pour le terrain de Coste la Beaume est de 300 € par an depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil municipal décide de revaloriser le loyer pour le terrain de Coste la Beaume à 350 € par an à compter du 1^{er} janvier 2022.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

7/ Divers

Heure de clôture de la séance : 19h35

TABLEAU DES SIGNATURES
PV CM DU 25/03/2022

M. CONSTANT Bernard	
Mme RANCHIN Marie-Jo	
Mme CONSTANT Monique	Pouvoir à M. Bernard CONSTANT
M. CHARVET Colin	Pouvoir à M. Eric MARION
Mme GRATADOU Elisabeth	
M. MARION Eric	
Mme MOLLIER Catherine	Pouvoir à Mme Marie-Jo RANCHIN
Mme MONNIER Céline	
M. MOURARET Arnaud	
M. RANCHIN Cédric	Absent
Mme SANCHEZ Muriel	